



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### Affaires de la Grèce.

Missolonghi a été emporté, ses défenseurs ont péri, leur sang criera éternellement contre les cabinets qui ont souhaité, préparé, hâté cette catastrophe. Nous avons reçu quelques numéros de la *Chronique hellénique* de cette ville; nous en mettons l'extrait sous les yeux de nos lecteurs. Cette publication n'a plus pour but, comme autrefois, de faire partager au public des espérances de succès que nous embrassions avec ardeur; le temps des espérances est passé, et le contenu de la *Chronique hellénique* laisse déjà prévoir l'affreux dénouement qui vient d'éparsanglanter les rivages de l'Étolie. Mais nous avons regardé comme une sorte de devoir de faire connaître les derniers exploits, les derniers efforts de ces chrétiens héroïques; de répéter les reproches douloureux qu'ils adressaient à l'Europe: c'est une manière d'honorer leur mémoire, et d'ajouter à l'exécration qui doit poursuivre les ennemis et les fauteurs de leurs ennemis.

(*Courrier Français.*)

Extrait de la *Chronique hellénique* de Missolonghi depuis le 18 janvier jusqu'au 15 février.

18 janvier. — Nous voyons du haut de nos remparts le camp de Reschid-pacha et des Asiatiques, qui est entièrement occupé par les Gallo-Egyptiens. La journée s'est passée sans aucune affaire, et nous ne pouvons prévoir quels sont les desseins de l'ennemi.

19. — Nos batteries font feu sur l'ennemi qui garde le silence. Nous apercevons aucun bâtiment Turc en mer. Leur flotte s'est retirée à Paros.

20. — Les Gallo-Egyptiens viennent de démasquer contre nous une batterie de 10 mortiers, une seconde de 20 pièces de canons et une troisième de 5 obusiers qui font un feu continu contre nous, dans le courant de la journée jusqu'au coucher du soleil, le feu n'a pas cessé. Nous avons perdu le chirurgien Basile et trois officiers.

21. — Nous avons fait une sortie, dans laquelle il y a eu plusieurs blessés et un grand nombre de Gallo-Egyptiens tués ou mis hors de combat. Le vent du nord a empêché la flotte ennemie de tenir la mer. L'escadre d'Hydra et de Psara est mouillée aux Scrophes.

22. — Les Gallo-Egyptiens ont commencé à midi un feu terrible qui nous a détreint beaucoup de monde. Voilà les résultats de la philanthropie de la France! Infortunée Hellade! Quel peuple pourra un jour s'imaginer que des Français ont versé leur sang pour nous remettre dans les fers des Turcs. Est-ce là le résultat de leur haute civilisation? Patrie infortunée! Que de nos enfants qui vivront ne pourront jamais se persuader un tel excès d'aveuglement.

23. — Nous apercevons le feu qui dévore le camp de Reschid-Pacha. A midi l'ennemi recommence à tirer. Nous n'avons éprouvé dans le cours de la journée que des pertes légères.

Le soir nous recevons des dépêches de Napoli de Romanie par lesquelles on nous annonce l'arrivée prochaine de quelques secours. Dieu soit loué! Le gouvernement daigne se souvenir de nous: il est trop tard! Pendant la nuit, les Gallo-Egyptiens se sont avancés jusqu'au bord du fossé: au point du jour, deux bombes, notre garnison s'est précipitée de ce côté, et l'ennemi a été repoussé avec une très grande perte.

24. — Au lever du soleil, nous apercevons l'escadre de notre brave amiral Miaulis: l'ennemi redouble son feu. Avant le lever du soleil, nous apercevons 22 bâtimens grecs, qui luttent contre le vent de nord-est pour s'approcher de notre port.

25. — Cinq frégates turques se dirigent vent en poupe contre l'amiral Miaulis; elles sont suivies de deux bricks. Cette escadre manœuvre en vue de nous, ce qui prouve, comme nous le savions déjà, qu'elle est montée par des officiers et des équipages autrichiens et anglais. C'est la suite d'une convention en vertu de laquelle les équipages des bâtimens de transport nous par le pacha d'Égypte, doivent servir sur ses bâtimens de guerre, quand ces bâtimens ne seront pas employés à transporter des munitions de guerre et de bouche.

26. — Le vent nord-est règne: les canonniers gallo-égyptiens, au lieu de lancer sur nous des bombes qui ne tuent que des femmes et des enfants, tirent maintenant à ricochet contre nos retranchemens, afin de faire brèche. A deux heures de nuit, il éclate un nouvel incendie dans le camp des barbares.

27 février. — Au commencement de la journée, nous voyons défilé plusieurs régimens de Gallo-Egyptiens qui vont prendre position de vant le port. Une corvette anglaise et un brick jettent l'ancre sur notre rade. Le feu de l'ennemi cesse. Le capitaine anglais Abot nous envoie une communication au nom du capitain-pacha; nous n'aurions jamais cru qu'un Anglais se serait chargé d'une pareille commission! que les Autrichiens l'eussent fait, la chose était simple, car ils ont déjà rempli une pareille mission au mois d'août dernier.

Le capitaine est reparti avec notre refus, et il a pu être témoin de la sortie de notre amiral Saethuris. Leur escadre, composée de 23 bâtimens de guerre au nombre desquels 4 étaient de Psara avec le héros Canaris commandant un brûlot, a mis en fuite la flotte turque toute entière composée de 18 brûlots. Notre escadre arrive victorieuse; voici le rapport de l'amiral:

L'escadre grecque composée de 20 bricks d'Hydra, 3 de Spezzia, et de Psara, en tout 27 bâtimens, ayant appareillé des Scrophes, s'est portée à la rencontre de la flotte ennemie. Le feu a commencé par le vaisseau du capitaine George Politi d'Hydra, amiral du pavillon de la Croix

qui a abordé l'ennemi avec son brûlot, en s'attachant à une corvette turque commandée par Mustapha-Sismeley, qu'il a embrasée et fait sauter avec 300 hommes d'équipage. Trente chrétiens esclaves qui se trouvaient à bord, ont été sauvés. A ce début, l'ennemi s'est troublé, et Topol-Pacha est allé se réfugier à Krionero: furieux de sa défaite, il résolut à tout prix de la réparer. Il ordonna à 60 barques canonnières et 16 brûlots qu'il avait ralliés, de s'avancer contre le bâtiment de notre amiral, en promettant à chaque capitaine une prime de 1200 piastres pour quiconque aborderait Miaulis. A leur approche, Miaulis ayant fait aborder deux brûlots qui marchaient en tête, ils s'en emparèrent sans coup férir, les Turcs s'étaient jetés à la mer dès qu'ils furent arrivés à portée de fusil. Les autres embarcations prirent la fuite.

Le reste du jour s'était passé en calme, il n'y a pas eu d'action ultérieure. Pendant le combat une frégate ennemie, qui avait voulu s'approcher du bord de Vasilades, s'échoa sur les bas fonds sans cependant se renverser; quelques-unes de nos barques, ayant voulu s'en approcher, furent accueillies par une fusillade si vive, que nous croyons qu'il se trouvait au moins 6 ou 700 hommes de troupes régulières à bord. C'est au feu à nous faire justice de ce bâtiment. Un autre brick, échoué à peu de distance, a été abandonné, par les Turcs qui y ont mis le feu.

5 février. — L'ennemi passe aujourd'hui les troupes en revue. Les Français marchent suivant l'usage à l'avant-garde; ils se portent du côté de la tour de Salines; nous leur crions: « Apostats, ce n'est pas là Missolonghi; tournez de notre côté. Après une courte fusillade les ennemis se retirent.

7. — La revue de nos magasins annonce notre détresse, mais notre courage et l'espérance nous soutiennent.

8. — L'escadre de Miaulis longe nos rivages. A neuf heures, un brûlot commandé par Canaris aborde la frégate turque qui n'avait pu se dégager des vases. Il y jette des matières combustibles, et le feu s'y communique avec une telle rapidité qu'à 10 heures du soir elle sauta avec un horrible fracas. Ceux qui l'ont vu le matin rapportent que la commotion a été si forte que la cale est brisée en trois morceaux. Tous les Turcs qui y étaient à bord ont péri.

13. — Canonnade et bombardement; l'ennemi a transporté une partie de son camp à l'Orient de notre ville. Un corps de cavalerie et d'infanterie a fait mine de nous attaquer de ce côté; l'infanterie est entrée dans la mer, mais elle a dû se retirer. Cependant il paraît que l'intention de l'ennemi est de nous attaquer de ce côté, et il est probable que c'est pour cela qu'il construit des pontons; il emploie tous les moyens pour attaquer une poignée de chrétiens qui lui résiste depuis plus de dix mois révolus. Pendant la durée du siège qui a eu lieu sous le commandement de Reschid-pacha, ce séraskier a employé contre nous 100,000 bombes qui lui avaient été envoyées de Constantinople; et nous avons perdu de notre côté 1,500 de nos frères.

15. — L'armée d'Ibrahim-Pacha qui nous attaque en ce moment se compose, en troupes de ligne et canonniers commandés par des officiers français, de 8,600 hommes; troupes irrégulières, tirées de la Crète, de Modon et de Lahala, 2,400; Albanais de divers pays, 2,200; Mamelucks, 1,200; Cosaques de Topal, 500, médecins, aides, infirmiers, employés des administrations, 350. Total, 15,250. Troupes irrégulières laissées par Reschid-Pacha, 10,000. Total 25,250.

Tels sont nos ennemis, contre lesquels nous n'avons à opposer que des bras affaiblis, criblés de blessures, et des cœurs pleins d'espérance dans la Providence, qui seule nous soutient contre tant de barbares.

Nous avons reçu de Corfou des nouvelles en date du 24 mars, elles sont bien tristes.

Missolonghi a succombé après dix mois et demi révolus de siège. C'est le 8 mars que les troupes d'Ibrahim ont donné l'assaut définitif.

Nous savons déjà que les garnisons chrétiennes d'Anatolico et Vasilades ont été passées au fil de l'épée, et que plusieurs chefs ainsi que les prêtres ont péri sur le bûcher, par ordre du féroce vainqueur et de ses dignes conseillers et alliés européens!!!

Nous ignorons encore le sort de la garnison de Missolonghi; mais il est probable que les têtes de dix mille femmes, enfans ou vieillards sont tombées au moment où nous écrivons cette lettre. Quant aux soldats, il n'en restait pas quatre cents capables de soutenir le poids d'un fusil; ils n'avaient plus de vivres depuis trois semaines.

Quel cri de douleur va retentir, à cette nouvelle, dans toute la chrétienté! Quelles conséquences ce funeste événement aura-t-il? La Grèce a perdu un de ses boulevards; mais il lui en reste encore d'autres: Napoli de Romanie, l'Acropolis de Corinthe, celle d'Athènes, Napoli de Malvoisie, les montagnes des Mainotes, les îles guerrières d'Hydra et de Spezzia, le corps d'armée de Fabvier, les vaisseaux de Miaoulis et de Canaris; tout n'est pas désespéré encore.

Si chaque point de la Grèce offre une résistance aussi longue, aussi belle que Missolonghi, Ibrahim aura encore beaucoup à faire.

Puisse les Grecs enfin apprendre l'oubli de leurs discordes intérieures, source de leurs malheurs! Puisse-ils se soumettre à la conduite des officiers européens, seuls capables de balan-

des les funestes talens de ces satellites du vice-roi d'Égypte, de ces indignes fils que la France désavoue, et qu'elle verra avec plaisir tomber sous le fer vengeur des Grecs ! Les amis de la Grèce, dans l'Europe, doivent, dans ce triste moment, réfléchir avec plus de fermeté et plus de sang-froid sur ce qu'il y a de plus urgent à faire pour soutenir efficacement la cause. Il faut plus que jamais des secours, non seulement en argent, mais en armes, en munitions ; il faut encourager les officiers d'artillerie et de fortification qu'on pourrait engager à se rendre à Napoli et à Athènes. (J. des Débats.)

Voici tout ce que notre correspondance nous fournit de nouvelles sur tout ce qui a précédé la chute de Missolonghi.

Une lettre de Zante, arrivée à Syra, dans les premiers jours de février, annonce que la garnison de Missolonghi a fait déposer sur les îlots de Pékala et de Calamo dépendans des îles Ioniennes, 3,600 individus, femmes, enfans et gens hors d'état de porter les armes ; que la population de Zante s'est cotisée pour une somme de 2,000 talaris, que partie de cet argent a servi à acheter 1,600 quintaux de biscuit ; qui ont été envoyés à Pékala et à Calamo, d'où ils ont été portés à la garnison de Missolonghi par le moyen de petites barques.

Le gouverneur de Zante a envoyé un détachement de quarante soldats pour la garde et la sûreté des insurgés qui sont à Calamo et à Pékala, sous la protection du gouvernement britannique.

Les Grecs de Missolonghi étaient Souliotes et Albanais.

Missolonghi est réellement investi par terre et par mer, et même le 5 février, Ibrahim pacha a fait commencer le bombardement qui durera jour et nuit. On doit jeter 800 bombes durant l'espace de 24 heures, et poursuivre le bombardement pendant 30 jours sans relâche. Ce terme arrivé, on livrera à la place un assaut général.

C'est le capitaine d'un brick anglais qui a proposé aux pachas de négocier avec la garnison de Missolonghi aux conditions suivantes :

La garnison étrangère sortirait avec armes et bagages, et s'embarquerait sur des bâtimens anglais, on livrerait alors la place aux Turcs, avec la population raja indigène.

Ibrahim-pacha a répondu que les Grecs n'avaient qu'à se rendre à lui comme la garnison de Navarin, sinon que dès que le bombardement aurait commencé il n'accorderait plus de merci.

Cette réponse a été portée aux Grecs qui ont répliqué que quant aux troupes assiégées, elles étaient résolues de mourir les armes à la main, et que si les pachas voulaient traiter encore, ils n'avaient qu'à s'adresser au gouvernement de Napoli et s'entendre avec lui. (Étoile)

— On lit dans le Journal officiel de Napoli de Romanie.

« Missolonghi a attiré à elle toute la guerre nationale, elle seule combat aujourd'hui ; quelques milliers d'hommes se dévouent pour toute la Grèce, et seule de tous les guerriers hellènes, ils supportent la faim, la soif et la misère, tandis que les autres nagent dans l'abondance. Grâce soit rendue à la divine providence qui n'a pas voulu que les démons de l'enfer s'introduisissent dans Missolonghi pour y faire ce qu'ils ont fait et ce qu'ils font dans les autres camps.

La plus complète, la plus déplorable immobilité s'est établie en Morée, comme s'il n'y avait plus d'ennemis à combattre ; et cependant les infidèles restent tranquilles dans les places qu'ils occupent sur notre sol, et nos généraux se reposent dans Argos, tandis que, si quelques milliers de Moraites voulaient courir à Missolonghi au-devant d'Ibrahim-pacha, ce boulevard ne serait pas serré de si près, et le satrape ne serait pas en mesure de fouler encore une fois la terre de Pélops ; mais on ne s'occupe point de pareilles idées ; elles n'entrent dans la tête de personne.

Ibrahim-Pacha s'est emparé, le 13 mars, du convent fortifié de Kundro, dont la garnison, montant à 400 hommes, a été égoragée ; cet événement a amené la reddition d'Anatolico par capitulation.

Il se confirme que le lord haut-commissaire des îles Ioniennes s'est rendu à Missolonghi, afin de proposer sa médiation aux Grecs ; mais on varie sur le résultat de cette démarche ; les uns disent que c'est Ibrahim qui a refusé cette intervention ; d'autres rapports disent que ce sont les Grecs.

Nous avons fait remarquer hier les fortes contradictions qui accompagnent tout ce que l'on dit du sort de Missolonghi ; ce que nous rapportons aujourd'hui en est encore entaché ; et nous répétons qu'il serait difficile de rien asseoir de certain sur toutes ces données, car suivant de nouveaux avis, il paraît hors de doute que Missolonghi tenait encore le 15 mars.

Le 25 février le colonel Fabvier, avec 2000 hommes et 2 bataillons, une compagnie d'artillerie et 150 chevaux ; le tout en assez bon ordre a quitté Athènes. Il a fait rassembler quelques barques vers Marathon en invitant les Ipsariotes à se réunir à lui : il se porte sur Négrepont avec l'intention présumée de s'y établir, d'y vivre et d'y faire vivre son monde.

#### FRANCE.

Paris, le 10 avril. — On annonce, comme devant bientôt paraître, une déclaration de tous les évêques de France qui sont à Paris, contre la doctrine qui attribue au pape un pouvoir indirect sur le temporel des rois, et une censure qui traiterait d'hérétiques les opinions professées par le clergé de 1682. (Étoile.)

— M. A. Wurmser jeune, négociant, a eu l'honneur de présenter ce matin au roi, en audience particulière, des cachemires de fabrication française. S. M., s'est plusieurs fois récriée sur la beauté de ces cachemires qui rivalisent d'éclat et de finesse avec tout ce que les ateliers de l'Inde ont produit de plus remarquable.

Ce serait mal apprécier le caractère et la position du ministère français, que d'espérer que son échec à la chambre des pairs devienne pour lui un signal de retraite.

« Soyons en sûr, dit le *Courrier*, le ministère ne se retirera pas devant ce nouveau témoignage de son incapacité et de la réprobation dont il marche entouré. Il n'y a qu'une chose qui puisse être douteuse dans sa conduite, c'est de savoir s'il conservera ou s'il retirera ce qui reste de la loi. Il y a un mois qu'il a retiré une loi parce qu'elle était amendée dans l'intérêt des Grecs pourra-t-il se décider à en conserver une qui a été modifiée dans l'intérêt de la France. »

Le livre pour lequel M. de la Mennais vient d'être mis en jugement et le corps de son délit sont renfermés dans l'argument suivant, par lequel il réfute le premier article de la déclaration du clergé en 1682. Il est dit, dans cet article, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles. Or, dit M. de la Mennais, il n'existe parmi les chrétiens, lisez les catholiques, les papistes, d'autre puissance spirituelle que la puissance ecclésiastique, il s'ensuit que les rois et les souverains ne sont soumis, en tant que souverains, à aucune puissance spirituelle ; que par conséquent ils sont seuls juges du juste et de l'injuste, dans les choses temporelles ; c'est à dire précisément en tout ce qui concerne la souveraineté, et n'ont d'autres devoirs que ceux qu'ils s'imposent eux-mêmes : conséquence absurde, qui prouve la fausseté du principe.

Il est facile de deviner ce qui fâche si fort les ministres de France dans ce raisonnement ; c'est d'être forcés de renier le pape, ou de reconnaître qu'en lui réside le pouvoir spirituel, lequel, comme on le voit, oblige tout le monde, rois et sujets, même dans les choses temporelles.

Si M. de la Mennais eût dit : Il n'existe parmi les catholiques d'autre pouvoir spirituel que le ministère ; MM. les ministres eussent trouvé l'argument fort de logique ; et le *Moniteur* se fut extasié sur la puissante raison du grand écrivain qui venait d'annoncer au monde une si haute vérité. (J. du Commerce.)

Cours de la bourse du 10 avril. — Rentes 5 p. 0/0. Jouiss. du 1<sup>er</sup> sept. 1825, 97 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0. Jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0. Jouiss. du 22 déc., 66 fr. 00 — Act. de la banque, 1205 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 49 3/4. — Emprunt d'Haïti, 770 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent. A 3 heures 64 fr. 00 c.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 AVRIL.

On apprend de La Haye que la cour fait des préparatifs pour se rendre pendant quelques jours à Amsterdam.

— On lit ce qui suit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

L'infant don Miguel a paru fort affligé de la mort de son père, il a donné, dit-on, à l'ambassadeur Brésilien près la cour de Vienne, l'assurance qu'il sera le plus fidèle sujet de son frère l'empereur Don Pedro, actuellement roi légitime du Portugal. On ajoute que l'ambassadeur du Brésil va se charger des affaires de la légation pour le Portugal.

— Lord Cochrane est toujours à Bruxelles, bien que le *Spectateur oriental* de Smyrne confirme son arrivée dans l'archipel. Il doit, ajoute ce journal, prendre d'abord une exacte connaissance de la situation des affaires en Grèce, et ensuite prendre le commandement d'une escadre que les comités philhellènes de Paris et de Londres mettront en mer. Le *Spectateur* dit encore que lord Cochrane est maintenant à Zante, qu'il a été reçu, à son passage à Corfou, avec de grands témoignages de joie, et que cet amiral doit aller à Napoli de Romanie, pour s'y concerter sur l'adoption d'un plan de campagne. (Journal de Bruxelles.)

#### DU ROMANTISME,

à propos d'une tragédie nouvelle de M. d'Arincourt.

La représentation du *Siege de Paris* a eu le malheur de ne pas réussir au Théâtre-Français, malgré le nombre d'auditeurs qui n'avaient pas acheté en entrant le droit de la siffler. On y a remarqué une action comique, obscure, dénuée d'intérêt, peu fidèle aux traditions historiques, peu exacte dans la peinture des mœurs de l'époque. On a sifflé des vers durs et des inversions ridicules, moins pourtant qu'on en devait attendre de l'auteur du *Solitaire*. Et voilà que là dessus quelques littérateurs de province, qui en sont restés aux romans de d'Arincourt pour fixer leur opinion sur les doctrines nouvelles, prennent droit de gloser sur les romantismes, les proclamant battus et ridiculisés dans la personne de M. le vicomte. Admettons que l'auteur du *Siege de Paris* ait fait une tragédie en vertu des principes exposés par le romantisme. Sa tragédie est mauvaise, détestable, mais de bonne-foi est-ce la faute des principes ou celle de M. d'Arincourt ? Assurément les tragédies de Pradon, conformes aux dimensions classiques, ne prouvent rien contre le genre classique : une mauvaise tragédie de M. d'Arincourt, d'après le système romantique, prouverait-elle davantage contre le romantisme ?

Mais on n'en est pas là. Quiconque se tient un peu au courant de ce qui se passe dans le monde littéraire, sait fort bien que rien sur la terre n'est plus opposé au romantisme que le genre de d'Arincourt, que les défauts signalés dans le *siege de Paris* sont justement ceux contre lesquels les romantiques s'élèvent avec le plus de force, et qu'à leurs yeux enfin, d'Arincourt n'est pas plus le chef de leur école, que Walter-Scott n'est le chef de l'école classique. Tout cela est déjà lié commun pour les romantiques ; depuis longtemps les classiques bien élevés ne font plus aux romantiques l'injure de désigner M. d'Arincourt comme leur coryphée ; et *Pandore* elle-même commence à reconnaître qu'entre romantique et classique la synonymie n'est pas absolument parfaite, et qu'il pourrait bien avoir dans le romantisme autre chose que des phrases emphatiques et des tours obscurs et des inversions forcées. Ch. Rogée.

REVUE POLITIQUE. — GRÈCE. — PRINCIPES MONARCHIQUES.

Les nouvelles de la Grèce consternent tous les amis de l'humanité et de la civilisation. En ce moment, le désastre d'Ipsara est renouvelé. Une légion de héros massacrés, des vieillards, des femmes, des enfans égorgés sur les ruines fumantes de Missolonghi, voilà le spectacle qui s'offre à l'imagination.

A l'aspect d'un peuple héroïque expirant sous le glaive des barbares, un sentiment d'indignation soulève contre la froide et cruelle politique de quelques cabinets européens toutes les âmes que l'égoïsme n'a point desséchées.

Toutefois les hommes qui, en présence des massacres d'Ipsara et de Missolonghi, peuvent garder quelque sang-froid, ceux qui sentent que les questions sociales n'appartiennent pas tout entières aux généraux élan, auraient compris peut-être une neutralité motivée sur la crainte de livrer l'Europe à de nouvelles secousses.

Un peuple qui a résolu de conquérir son indépendance a-t-il le droit de compter sur une coopération étrangère? ne doit-il pas trouver en lui-même la force de briser le joug dont il ne veut plus? N'est-ce point uniquement son courage et sa persévérance qui peuvent constater l'universalité de son vœu d'émancipation? Cela n'est-il pas plus vrai encore si les premiers symptômes qui annoncent le réveil de ce peuple ont été précédés d'un assoupissement assez long pour faire douter de l'énergie et de la généralité du mouvement régénérateur? Avant la conquête et sous le règne des successeurs de Constantin, le généreux sang de Miltiade et d'Épaminondas n'avait-il pas cessé d'animer une race amollie et dégénérée? Voilà, au début de la révolution des Hellènes et avant qu'ils n'eussent surpassé en héroïsme la Grèce antique, des questions que la politique avait peut-être le droit de soulever. Sous d'autres rapports, la neutralité ne pouvait-elle encore se justifier par le principe de non-intervention, et les gouvernemens étaient-ils tenus à autre chose qu'à laisser un libre essor aux sympathies individuelles, soit envers les Grecs soit envers les Musulmans?

Quoiqu'il en soit de ces questions; qui peut aujourd'hui invoquer ce respect pour l'indépendance des nations, cette crainte d'intervenir dans leurs affaires intérieures, qui font de la neutralité le motif ostensible des cabinets?

Est-ce la Russie ou la Prusse?

Elles ont résolu l'occupation de Naples.

Serait-ce l'Autriche?

Elle a inondé de ses armées le royaume des Deux-Siciles.

Est-ce la France?

Instrument de la Sainte-Alliance, elle couvre encore de ses bayonnettes la malheureuse Espagne.

Qu'est-ce à dire? Le droit d'intervention, tout puissant pour livrer les peuples aux écarts du pouvoir absolu, et aux fureurs contre-révolutionnaires, s'évanouirait-il quand il s'agit de les soustraire à la férocité des hordes Arabes?

Mais, dit-on, le principe monarchique est menacé.

Certes, le principe monarchique est bon à conserver: l'Angleterre et les Pays-Bas restent heureusement pour le prouver. Mais il est un principe plus sacré, plus universel, c'est l'humanité; l'humanité sans laquelle il n'y a plus de civilisation, l'humanité dans laquelle peuples et monarches, également dégradés, retombent au-dessous du moyen âge; c'est l'humanité, c'est la loi des deux mondes qu'on outrage en Grèce. Ah! quand on est sourd à sa sainte voix, quelle est celle qu'on oserait écouter? quelle préférence ne serait impie? Jamais, osons le dire, le principe monarchique n'a été plus compromis que le jour où on a vu ces bayonnettes qui, en son nom, oppriment Naples et Madrid, rester impassibles en présence des boucheries de Scio, d'Ipsara et de Missolonghi.

Nous venons de parler de neutralité.

Quelle est cette neutralité proclamée dans des manifestes et à la tribune?

Est-ce celle de l'Autriche, qui retient Ipsilanti dans ses cachots, qui, dans ses feuilles officielles, essaie chaque jour de flétrir la noble cause des Grecs, et dont les bâtimens convoient les flottes musulmanes?

Est-ce celle de la France? de la France dont le ministère reste sous le poids d'une accusation publique et non démentie d'embauchage pour le pacha d'Égypte? Qu'on lise les détails révélés par le journal de M. de Labourdonnaye, et l'on saura que cette neutralité est un nouveau mensonge dont ce ministère est venu souiller la tribune politique.

Si tant d'évidence laissait place au doute, qu'on se rappelle cet amendement voté par la chambre des pairs sur la proposition de M. de Châteaubriand, tendant à réprimer la coopération au transport et au trafic des esclaves grecs, amendement qui a fait retirer la loi: protéger la traite des chrétiens de la Grèce est encore une des conditions de la neutralité du ministère français.

Le continent subit aujourd'hui les conséquences d'un dogme obscur, inintelligible, qu'on s'efforce d'imposer à sa raison révoltée. Une prétendue légitimité dont, il y a six siècles, on n'eût osé parler en présence des cortès de Lamégo ou d'Arragon, ni devant les magnats de la Hongrie et de la Pologne, est offerte au culte de l'Europe moderne. C'est pour cette nouvelle religion politique qu'on renie la religion du Christ et l'humanité; c'est pour donner un soufflé de vie à ce fantôme que les conseillers d'un roi chrétien, d'un empereur chrétien s'unissent au croissant pour exterminer un peuple chrétien. Qu'à produit ce nouveau dogme? Au delà de l'Océan, la proscription générale de la monarchie, où bientôt il n'en restera plus de vestiges. Peut-être cependant serait-il sage de se mettre en garde contre l'aspect d'un monde de républiques modélées sur le gouvernement de

Washington. Peut-être les exemples venus de là ne sont-ils pas sans danger pour l'Europe monarchique. Aujourd'hui il n'y a plus d'Atlantique; le péril semble certain, flagrant. Qui peut le conjurer? La Grande-Bretagne et la Belgique sont là pour répondre. Hors de leur exemple, la monarchie peut exister matériellement, mais, sans racine dans l'opinion, il ne faut qu'une tempête pour la renverser.

Lebeau.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. BERTON vient de publier à Paris une petite brochure qui a pour titre: *Épître à un célèbre compositeur français*, précédée de quelques observations sur la musique mécanique et sur la musique philosophique. Plusieurs pages de cette intéressante brochure sont consacrées à la gloire de GRÉTRY, et M. Berton s'est plu surtout à le défendre du reproche d'incorrection que la médiocrité lui a si souvent adressé.

Le digne émule de notre compatriote commence par observer que des fautes du même genre se rencontrent quelquefois dans Haydn, Mozart, etc. et qu'une main novice pourrait les faire disparaître facilement; il ajoute que Molière, Lafontaine et Racine même ont fait par fois des fautes de syntaxe: « Assurément, dit-il, ces grands hommes n'ignoraient pas les règles; et quand ils prenaient la liberté de les enfreindre, ils le faisaient d'ordinaire soiemment et pour cause. Il en est de même de Grétry. »

Il n'est point de compositeur qui ne puisse profiter à la lecture de ces observations, (on assure qu'elles ont déterminé Boieldieu à composer la *Dane Blanche*,) il n'est point d'amateur, surtout dans la patrie de Grétry, qui ne les lise avec le plus vif intérêt.

Nau-Mulot.

Chaque jour voit s'accroître le nombre des journaux à Paris. On parle avec éloges d'un nouveau recueil intitulé *la France chrétienne*, journal religieux, politique et littéraire. Le premier numéro a paru. « On y reconnaît, dit le *Courrier*, la manière de quelques-uns de nos plus habiles écrivains. »

Ouvrages propres à former une bibliothèque populaire.

La société d'enseignement élémentaire établie à Paris, a tenu, le 8 avril, sa séance générale. Elle a pour président M. Ternaux, et M. de Gerando pour secrétaire. M. Ch. Renouard a fait un rapport sur le concours ouvert par la société pour des ouvrages propres à composer une bibliothèque populaire. 38 Mémoires ont été envoyés, et 6 ont paru dignes d'obtenir le prix. Des médailles ont été décernées à M. Brard, pour un écrit sur la *minéralogie populaire*; à M. Dudon, pour un mémoire intitulé *la Vaccine justifiée*; à M. Sazanne, auteur des *Principes généraux d'économie publique et industrielle*; à M. Abel Dufresne, pour un écrit sur la *morale pratique*; à M. Constantin, traducteur d'un ouvrage anglais intitulé *Vue de la Création*; et à M. Bellet, pour ses *Notions générales et élémentaires sur le droit français*.

Le célèbre improvisateur Sgricci se trouve en ce moment à Paris, où il va donner, avant de se rendre en Angleterre, une séance publique dans laquelle il improvisera une tragédie. M. Sgricci est déjà auteur de deux tragédies improvisées, *Bianca Capello* et *Charles Ier*. Cette dernière, recueillie par un sténographe et imprimée à Paris, a obtenu le plus éclatant succès sur les théâtres d'Italie.

Un agriculteur de Charli (Suisse), travaillant le 23 mars, au matin, dans un champ de cette commune, sentit une forte résistance sous sa bêche, et bientôt découvrit deux pierres tumulaires d'une fort grande dimension. Quelques personnes instruites survinrent. On poursuivit la fouille, et l'on trouva que ces pierres recouvraient deux tombes, avec un squelette dans chacune, appartenant chacun à un sexe différent.

Dans la tombe du squelette mâle, se trouvaient un poignard à manche de bronze, avec une lame rouillée, mais entière, et une petite coupe d'argent, très bien ciselée, renfermant trois dés en ivoire, exactement semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui. La tombe du squelette femelle contenait une lampe sépulcrale d'une forme bizarre et même indécente; une longue aiguille d'or, avec quelques fragmens de cheveux, et un anneau de même matière, sur lequel on peut lire distinctement la devise suivante: DI: VEN: FAUST: mais ce qui a paru le plus curieux, c'est que chaque squelette portait dans sa mâchoire, et entre ses dents, très bien conservées, une pièce de monnaie en cuivre, laquelle était, sans doute, l'obole que les anciens avaient coutume de remettre aux défunts, pour payer leur passage dans la barque de Caron. Tous ces objets ont été soigneusement recueillis chez le curé du lieu.

ENIGME.

Nous sommes bien des sœurs à peu près du même âge,  
Dans des rangs différens, mais d'un semblable usage.  
Nous avons en naissant un palais pour maison,  
Qu'on pourrait mieux nommer une étroite prison.  
Il faut nous y forcer pour que quelqu'une en sorte,  
Quoique cent fois le jour on nous ouvre la porte.

Le mot de la dernière charade est *Vilain*.

SPECTACLE. — Demain vendredi, au bénéfice de M. FERDINAND, la représentation définitive et sans remise du *Barbier de Séville*.

ERRATUM: Dans notre n.º d'hier, article *Parodie du Tartuffe*, onzième vers, au lieu de *chacun y parle tout haut*, on se sera facilement aperçu qu'il fallait lire, *chacun y parle haut*.

COMMERCE.

Jusqu'à quel point les lois prohibitives enrichissent la nation qui les établit.

Les droits dont la France a frappé successivement les denrées du nord en ont élevé le prix à ce point que ce pays paie aujourd'hui le fer au-delà du double prix qu'il coûte à tous les autres peuples. Le fer d'Angleterre ne revient, rendu dans les ports de France, et par conséquent après avoir supporté les frais de commission de fret, d'assurance, de déchargement et de port au magasin, qu'au prix de 34 fr. les 100 kil. pris en entrepôt. Le fer français de même qualité coûte 55 fr. pris à la forge. En conséquence, si la France consomme annuellement 100 millions de kil. de fer ou un million de quintaux métriques, la différence entre ces deux prix étant de 21 fr. par quintal métrique, la protection des forges aura coûté à la France vingt millions de fr. qui sont évidemment une taxe imposée à tous

Les consommateurs au profit particulier d'une seule branche de fabrication. Les maîtres de forges et peut-être les propriétaires de forêts trouveront probablement que ce n'est pas trop, mais ils seront seuls de leur avis, et tout le monde *excepté eux*, jugera qu'une surtaxe semblable est un privilège en faveur des uns, un impôt arbitraire au préjudice des autres, et par conséquent une injustice.

(Extrait du discours du député Gauthier, dans la séance du 6 avril.)

#### ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

##### Adjudication.

Il sera procédé pardevant les membres de la députation des états, délégués à cet effet, en présence de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, en leur hôtel rue Agimont, à Liège, le vingt un avril courant, à onze heures du matin, à l'adjudication des ouvrages à faire en pavage avec pavés neufs et vieux et sable neuf, pour la réparation en 1826, de la grande route de 2<sup>e</sup> classe n<sup>o</sup> 2, section de Liège, à la limite vers Namur, sur la partie comprise entre Liège et la route n<sup>o</sup> 3.

Le devis est déposé audit hôtel, et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on en pourra prendre lecture et obtenir avant l'adjudication, tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

Liège, le 12 avril 1826.

Le greffier des états de la province de Liège, chevalier de l'ordre du lion Belgique. BRANDÈS.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les ecclésiastiques, les juges-de-paix et les instituteurs non domiciliés dans le chef-lieu de la province, que les quittances pour le 1<sup>er</sup> trimestre de leur traitement viennent d'être adressées aux receveurs de leurs communes respectives.

##### AVIS.

Le public est informé qu'il sera procédé le 24 avril courant, pardevant monsieur le directeur des chantiers et magasins de construction du royaume à Delft, à l'adjudication publique de huit pompes à feu et de mille seaux en cuir.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé dans les bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 12 avril 1826.

##### TEMPÉRATURE DU 13 AVRIL.

A 9 h. du mat. 7 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 9 d. au-dessus.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La veuve TERRY, dans les Galeries du Palais, vient de recevoir la romance patriotique, pour piano, intitulée: *Moi je suis Belge, avant tout mon pays*, par J. Cardon, prix 1 florin. (332)

PARFONDY, derre, l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, recevra ce matin des canilleaux, rivets, raies, flottes; le tout très frais.

Poissons de mer très frais, canards sauvages et sarcelles anchois nouveaux à 47 cents le tonneau, au *Moriane*, rue du Stockis.

(973) Vendredi 14 avril 1826, vers les 3 heures après-midi, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes rue Velbruck, un beau mobilier, consistant en un secrétaire, 2 commodes, deux tables à jeu et une ronde en acajou, 2 bois de lit en cerisier, 2 bidets, 2 miroirs, 6 tables de bureaux et 6 tabourets, un bureau à 2 faces, 4 figures de jardin et 6 vases en fer de fonte, 5 matelats, couvertures et courtpointes, plusieurs beaux poëles, bois et autres, de même qu'une petite voiture d'enfants.

Le soussigné Jacques-Emanuel Thomson, marchand de meubles, rue St-Hubert, n. 597, à Liège, reconnaît que c'est à tort que dans un moment de colère il a tenu, le 18 janvier dernier, des propos offensans au sieur H. J. Dupont fils, huissier, demeurant à Liège, le reconnaissant très volontiers pour un fort honnête homme.

Liège, le douze mars 1826.

Jacques Emanuel Thomson. 358)

A LOUER pour la St. Jean prochain, une belle maison restaurée à neuf, jouissant d'une belle vue, située rue Mont-Saint-Martin, n. 651, composée au rez-de-chaussée d'un grand et petit salon, place à manger, cuisine, pompe, cour, caves, etc., au premier six chambres à coucher de maître, chambre de domestique, grand grenier. Cette maison a une sortie sur la rue St-Severin.

S'adresser rue Mont-St.-Martin n. 652. (310)

(935) A louer pour le 24 juin prochain, ou plutôt si on le désire, une belle, grande et commode maison, ayant un vaste jardin bien garni d'arbres, située rue derrière le Palais, n. 71. S'y adresser.

(882) A louer, pour en jouir de suite le château de Bas-Oha, situé au bord de la Meuse, à trois quarts de lieue de la ville de Huy, dans un site très-agréable, consistant en une belle habitation, avec écuries, remise et autres bâtimens et cinq bonniers métriques 23 perches P. B., jardin, parterre, terrasses, vigne et prairie, plantés d'arbres à fruits et d'agrémens, le tout ne formant qu'un ensemble clos de murs; plus un terrain en jardin anglais, situé sur la hauteur à proximité dudit château.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions, à M. WOOR DE TRICHE DE WAR, et à M. GRÉGOIRE, notaire, tous deux demeurant rue Foaarges, à Huy.

#### AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

Je suis arrivé à l'Hôtel de la Pommelette, avec une grande quantité de beaux chevaux de voitures, de selle et de ca briolet, race de Meklenbourg, pour vendre.

G. Hilgers. (362)

963) A louer, pour occuper de suite, une maison réunissant les plus grandes commodités, avec un très joli jardin et serres, située rue Ste-Véronique, n. 669, en cette ville.

S'adresser rue Table-de-Pierre, n. 482.

A vendre à des conditions avantageuses, ou à louer présentement une grande et commode maison, avec un vaste magasin, rue de l'Agneau, n. 426. S'adresser au n. 420, même rue. On pourrait l'échanger contre des terres ou des rentes bien établies.

() Le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, le samedi 29 de ce mois, à trois heures de relevée, en son étude, rue St-Hubert, deux maisons sises à Liège, rue Pierreuse, n. 189 et 190, aux conditions qu'on peut voir chez lui et chez Despréetz, avoué à Liège, rue St-Severin, n. 573.

On cherche une servante sachant faire une cuisine bourgeoise. S'adresser au n. 1011, derrière l'Hôtel-de-Ville. (369)

A louer pour en jouir de suite le château de Jemeppe, sur Meuse, avec jardins bosquets, etc. S'adresser chez M. CHEENAY, avoué, rue Bonne-Fortune, n. 444, à Liège. (371)

On cherche en constitution de rente ou en prêt à long terme, une somme de 55 à 60 mille florins des Pays-Bas. On donnerait en hypothèque une propriété patrimoniale libre de charge, sise dans l'arrondissement de Liège, d'une valeur presque triple, et on serait seul créancier.

A vendre une propriété sise dans le pays de Limbourg, d'un revenu de 945 florins P.-B.

S'adresser pour le tout à M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à Allour, qui est chargé de placer en prêt un capital de 18 à 20,000 florins P.-B. (376)

Plusieurs belles chambres garnies ou non à louer avec pension ou non, rue St. Jean-en-Ile, n. 793, au même numéro deux forté Piano à vendre ou à louer. (385)

A louer présentement à une ou deux personnes tranquilles, un petit quartier indépendant, composé de 3 pièces, caves, grenier et jardin, rue Vinave-d'Ile, n. 43 (366)

##### Grand magasin de charbon de terre.

Mrs. John Cockerill et comp. donnent avis qu'ils viennent d'établir, dans la cour de la verrerie du Paradis, sur Avroy, un magasin de charbon de leurs houillères de Seraing, de la meilleure espèce, soit pour le chauffage domestique. Le prix de la voiture ordinaire, prise audit magasin, est de fls. 6. 44. c. P.-B., y compris l'octroi de la ville de Liège. (384)

A louer pour la St. Jean, une maison très-commode et très-salubre, située rue Basse-Savenière n. 803, donnant sur le Quai, avec un petit jardin contigu. S'adresser au susdit numéro. (352)

A vendre un excellent basson tout neuf. S'adresser à Mr. DECORTIS, Professeur de musique ou au bureau de cette feuille. (367)

##### (977) Vente pour sortir de l'indivision.

Le vendredi 28 avril 1826, à 2 1/2 heures de l'après-dînée, il sera procédé par le ministre de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, à Liège, en son étude, place St-Pierre, n. 871, à la vente aux enchères publiques d'une maison en fort bon état, propre au commerce, ayant des très grandes caves et une écurie pour 5 chevaux, sise en cette ville, rue sur la Batte, n. 1107, vis-à-vis le port de la barque de Maëstricht, l'adjudicataire pourra en jouir de suite, et il aura, en outre, des grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir ladite maison au n. 1109, même rue sur la Batte, et pour les conditions audit Maître BERTRAND, notaire.

Jeudi vingt-sept avril mil huit cent vingt-six, à dix heures du matin, le notaire Marthoz exposera en vente aux enchères publiques, en son étude à Spa:

1<sup>o</sup> Une grande et vaste maison, enseignée de la Cloche, située rue d'Orange, à Spa, avec cour, écuries, remises, jardin et prairie derrière.

2<sup>o</sup> Une petite maison avec cour derrière, qui n'est séparée de la précédente que par un passage.

3<sup>o</sup> Deux autres maisons s'attachant, situées même rue d'Orange, à Spa, portant, l'une l'enseigne du Roi de Bavière, et l'autre celle du Petit Jardin, avec bâtimens et buanderies derrière, cours, remises, écuries, jardins et prairies.

4<sup>o</sup> Et une pièce de terre située en lieu dit Thier Bacon, terroir de Spa, de la contenance de trente-trois perches cinq cent soixante-huit palmes, tenant du levant aux enfans Lambert Connet, et du couchant à la veuve Soumagne.

La vente présentera aux amateurs toutes les sûretés et facilités désirables.

A défaut de vente, les immeubles ci-dessus désignés seront, au même instant exposés en location, pour le terme à convenir.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles ces immeubles seront exposés en vente ou en location, si on ne les adjuge pas, est déposé chez ledit notaire, où quiconque peut en prendre connaissance. (368)